



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1094

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la Coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association pS-Eau pour 2009-2010**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1094**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Eau et assainissement à Madagascar - Mise en réseau et appui à la Coopération décentralisée et non gouvernementale - Attribution d'une subvention à l'association pS-Eau pour 2009-2010**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le cadre d'intervention de la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau fixé par délibération n° 2005-2856 en date du 11 juillet 2005 distingue deux types d'actions de coopération :

- des actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement, via le dispositif financier dit Fonds eau,
- des programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales œuvrant dans le secteur de l'eau.

A ce titre, la Communauté urbaine est engagée depuis 2006 dans un programme de coopération décentralisée à Madagascar visant le renforcement des capacités des acteurs publics locaux de l'eau de la région Haute-Matsiatra.

Ce programme pilote porte sur l'application à un niveau local de nouveaux concepts de la gestion de l'eau à Madagascar : la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle d'un bassin versant et le renforcement du rôle des collectivités territoriales dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

A l'instar de ce programme mené par la Communauté urbaine, les initiatives de coopération décentralisée sur le thème de l'eau à Madagascar se multiplient. Cependant, on constate aussi une forte disparité dans les projets menés, une faiblesse des échanges entre porteurs de projets et une difficulté d'accès à l'information : en conséquence, l'efficacité des projets est amoindrie, la cohérence globale n'est pas assurée et l'adéquation des actions avec la politique nationale pas toujours garantie.

Afin de remédier à cela, le programme Solidarité Eau (pS-Eau) et l'association malgache Cite proposent la réalisation d'un programme de "mise en réseau et d'appui à la coopération décentralisée Eau à Madagascar" sur une année, visant à :

- recenser les acteurs œuvrant à Madagascar (qui fait quoi et comment ?) : création d'une base de données à jour,
- diffuser une information spécifique : création d'un centre de documentation et d'un site web,
- mettre en relation les acteurs : organisation de rencontres spécifiques en France et à Madagascar.

Compte tenu de son engagement sur la question de la gestion locale de l'eau à Madagascar, la Communauté urbaine est sollicitée pour participer à ce programme et le soutenir financièrement.

La participation demandée s'élève à 15 000 € pour un budget global d'opération de 140 000 €, les autres partenaires financiers étant le ministère des affaires étrangères et européennes, l'Agence française de développement et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Le soutien que la Communauté urbaine pourrait apporter à une telle opération serait en cohérence avec le programme de coopération mené sur la région Haute-Matsiatra, permettant notamment de relayer à un niveau national les enseignements tirés de ce programme pilote et assoirait le rôle moteur joué par la Communauté urbaine dans le secteur de l'eau à Madagascar ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi Oudin du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le programme de "mise en réseau et d'appui à la coopération décentralisée Eau à Madagascar" piloté par l'association Programme Solidarité Eau (pS-Eau),

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 €, soit 7 500 € en 2009 et 7 500 € en 2010, à l'association pS-Eau au titre de ce programme,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association pS-Eau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des eaux - exercices 2009 et 2010 - à hauteur de 7 500 € chaque année - compte 674 300 - fonction 111.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.